

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 11 (1926)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

RAPPORT

présenté par M. le professeur SCHWALLER, Fribourg, Président du
Conseil de Surveillance de l'Union, à l'Assemblée Générale de
Lausanne, le 19 avril 1926.

—o—

C'est aujourd'hui la grande revue.

I

Au premier rang, marche l'Etat-Major: Le Comité de direction et le Conseil de surveillance.

Durant l'exercice qui vient de s'écouler, le **Comité de Direction** a tenu, sous la présidence de M. Liner, quatre laborieuses séances. Il a discuté et pris des résolutions sur 51 tractanda, dont plusieurs étaient subdivisés en dix à vingt questions particulières. En outre, il a procédé à une étude très approfondie de 32 rapports de révisions de Caisses affiliées. Conscient de la lourde responsabilité qui lui incombe, le Comité de direction fait toujours preuve d'une prudence extrême et d'un respect absolu des statuts et règlements. Comme conseiller national, M. Boschung a déjà eu l'occasion maintes fois de placer un mot favorable, soit pour recommander, soit pour défendre les intérêts de nos Caisses.

De son côté, le **Conseil de Surveillance** a tenu trois séances en commun avec le Comité de direction. Diverses révisions partielles ont été effectuées auprès du Bureau Central par MM. Dr Stadelmann et Thüring, ainsi que par MM. Golay et Scherrer, du Comité de direction. Nous tenons également à signaler ici le travail que prépare actuellement M. le Dr Stadelmann d'Escholzmat, sur les annales de notre organisation et qui sera publié sous forme de brochure à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Union.

La surveillance des comités s'est spécialement exercée sur les différents crédits accordés aux Caisses, à d'autres coopératives, à quelques particuliers, ainsi que sur le trafic général avec les banques et le placement des disponibilités. Il s'est informé en outre particulièrement sur la situation de certaines Caisses dont l'administration générale ou celle de leur caissier pouvaient donner quelques soupçons.

Comme habituellement, la grande révision des comptes et du bilan a été confiée à la Société Fiduciaire et de Révision (S.A.), à Zoug. Son directeur effectua personnellement cette révision durant huit jours et soumis tous les différents postes du bilan à un contrôle approfondi. Ayant effectué plusieurs fois la révision des comptes et connaissant particulièrement notre système, notre réviseur nous donne un jugement et des conseils qui nous sont des plus précieux. Nous donnerons plus tard lecture de son rapport.

IIa

En seconde ligne, nous avons les **organes exécutifs** :

Si nous sommes heureux de pouvoir constater aujourd'hui une excellente situation de notre organisation, nous la devons tout particulièrement à la compétence et à l'activité de M. Stadelmann, administrateur de la Caisse Centrale. C'est de nouveau grâce à son habileté dans le commerce des titres que nous

devons cette année encore la plus grande partie des bénéfices réalisés. Un travail aussi astreignant ne peut s'opérer seulement en argent, et je tiens à le remercier ici de tout cœur, au nom de tous ceux qui sont ici réunis à Lausanne, pour le dévouement et le zèle qu'il déploie pour la bonne marche de notre chère Union. Souhaitons que la divine Providence nous le conserve en parfaite santé de longues années encore.

Notre énergique et intrépide secrétaire, M. Heuberger a toujours été à la hauteur de sa tâche. Partout où la nécessité s'en faisait sentir, il n'a jamais craint de faire les remarques nécessaires pour la bonne marche des Sections. Il mérite toute notre estime. Si, en quelques endroits, on n'aime pas le voir venir, il est alors toujours à supposer que ces Caisses ont de la peine à suivre la voie statutaire.

Sous la direction de M. Heuberger, nous avons encore quatre autres réviseurs: MM. Bucheler, Serez, Meyenberg et Bächtiger. En outre, le Bureau Central occupe encore sept employés, cinq apprentis et un concierge. Nous employons donc, outre le directeur et le secrétaire, dix-sept personnes.

Si l'on considère le roulement de fr. 295 millions, les révisions au nombre de 231, et les 2427 expéditions de matériel effectuées, il est facile de se représenter que tout ce monde n'a pas de temps à perdre. C'est un vrai plaisir de voir le zèle et l'application au travail qui se manifeste dans nos Bureaux. Tous nos employés savent que s'ils veulent collaborer avec nous, ils doivent se vouer au rouage de ce travail intense et suivi. C'est aussi ce qui a lieu et nous pouvons en féliciter nos employés.

Les relations entre notre Bureau et les Caisses affiliées sont des plus favorables; le service se fait avec beaucoup d'exactitude et de promptitude. Quelques fois cependant, rarement il est vrai, notre Bureau reçoit aussi des lettres de réclamations. Celles-ci sont soumises très régulièrement au Conseil de surveillance et nous avons pu constater que ces réclamations émanaient presque exclusivement de Caisses ou de caissiers qui voulaient s'écarter des règles des statuts, ou qui ayant quitté auparavant le bon chemin, cherchaient à se décharger des difficultés dont ils sont cause. Si nous signalons ces faits en passant ce n'est point pour blâmer notre Bureau, mais au contraire, en principe, pour lui assurer notre entier soutien.

Le bâtiment de l'Union figure dans les comptes pour la somme de fr. 140,000. Mais la situation excellente au cœur de la ville de St-Gall, le parfait état dans lequel il se trouve et les aménagements effectués (chauffage central, chambre forte, etc.) donnent à notre immeuble une importante plus-value. Le second étage et deux pièces du rez-de-chaussée sont avantageusement loués. Au premier étage se trouve le Bureau du directeur, les services de la comptabilité générale et le dépôt du matériel. Au parterre nous avons maintenant la Caisse, ainsi que le Secrétariat.

Depuis de longues années, la construction d'une chambre forte souterraine se révélait d'absolue nécessité pour conserver nos titres et papiers-valeurs, et nous sommes heureux de son installation. Déjà de nombreux casiers sont loués à des particuliers et nous recommandons aussi à toutes nos Caisses de déposer

leurs titres. Sur désir, le Bureau se chargera de la gérance, soit de détacher les coupons et de contrôler les titres sortis aux tirages.

Nous arrivons maintenant au résultat des comptes de 1925. Celui-ci se présente comme très favorable et c'est sans doute le meilleur que nous ayons pu enregistrer jusqu'à ce jour. Le capital de garantie de notre Caisse Centrale atteint aujourd'hui fr. 3,6 millions.

Nous avons dépensé :

pour les impôts	Fr. 9,124.—
pour les frais généraux	78,176.34
Dans cette dernière somme sont compris entre autres :	
tous les traitements	Fr. 66,000.—
matériel de bureau, chauffage, éclairage et assurances	2,700.—
rapports et statistiques	1,800.—
révision de la Caisse Centrale	680.—
frais de ports et téléphone	2,766.01

Les amortissements suivants ont été effectués :
sur le mobilier acheté durant l'exercice Fr. 4,100.—
sur l'immeuble de l'Union 10,000.—

Le bénéfice de l'exercice atteint fr. 100,794,61, résultat particulièrement réjouissant spécialement si l'on tient compte des taux favorables appliqués aux Caisses.

II b

Examinons maintenant le second champ d'activité de l'Union : **les révisions.**

Deux cent trente et une révisions ont été effectuées durant l'exercice, soit 17 dans le canton de Fribourg, 13 dans le canton de Thurgovie, 29 dans le canton de Soleure, 25 en Valais, 31 dans le canton de Vaud, 38 dans le canton de St-Gall et 56 dans le canton d'Argovie.

Dans le canton d'Argovie, toutes les Caisses doivent aux termes d'une loi sur les Caisses d'Epargne, être révisées annuellement. Nous apprécions vivement une loi semblable et désirerions qu'elle soit étudiée et mise en vigueur dans tous les cantons. Dans les cantons d'Argovie, des Grisons et du Valais, l'Union est reconnue comme instance de révision officielle par les autorités cantonales. Puissions-nous bientôt en dire autant des 22 cantons.

Les révisions sont notre grande force. Elles constituent pour les caissiers bien intentionnés une décharge bienvenue, et sont un moyen de rassurer les Comités dirigeants. Elles augmentent le prestige de nos Caisses et inspirent la confiance aux déposants. En veillant à l'observation stricte des statuts et principes fondamentaux du système Raiffeisen, elles assurent une saine base de notre organisation et constituent une garantie excellente pour la Caisse Centrale. Les révisions sont les piliers de notre Union. Elles sont notre forteresse inébranlable, notre puissance, et notre gloire !

Mais les révisions n'ont de valeur effective que si les irrégularités éventuellement constatées sont mises en ordre, si les remarques formulées sont observées et si l'on a pleine confiance dans la compétence et l'expérience des réviseurs.

De leur côté ces derniers ne doivent exiger que ce qui est absolument fondé sur la base des principes Raiffeisen, et prouvés comme utiles ou nécessaires, d'après les expériences faites.

Nous avons d'excellents réviseurs et nous pouvons nous en féliciter.

Si la Caisse Centrale a dû contribuer avec fr. 35,000 aux frais de révision et examens des comptes, nous avons cependant la conviction absolue que c'est ici de l'argent bien employé, qui contribue à assurer la fermeté de notre organisation et à nous donner l'estime dont nous sommes fiers.

II c

En passant j'ajouterai quelques mots sur notre **dépôt de**

matériel, formulaires, etc. Nous avons donc effectué durant l'année 2427 envois, pour une valeur totale de fr. 32,000. Notre important magasin de matériel est riche aujourd'hui de plus de 250 formulaires en langue allemande, française, italienne et romanche. Ces formulaires, où tout est prévu, se sont tous révélés fort pratiques et sont très appréciés par les Caisses.

II d

Disons également un mot sur la **propagande** faite par notre Bureau :

Cette branche d'activité a occasionnée une dépense de 2680 francs. Elle s'est exercée principalement :

- par des insertions dans différents journaux, et par la remise d'articles et comptes-rendus aux Rédactions de presque tous les journaux suisses,
- par l'impression de dix mille brochures de propagande, lesquelles ont été en grande partie distribuées gratuitement;
- par la participation à l'Exposition Suisse d'Agriculture à Berne, où nous avons obtenu une médaille d'argent. La propagande faite à cette occasion à des milliers de visiteurs a, pour nous, plus de valeur que la récompense obtenue.

Nous voulons à l'avenir attacher toujours plus d'attention à une propagande saine et bien comprise.

III

Puis je voudrais aussi attirer votre attention sur la **situation** générale de l'ensemble de nos Sections.

A la fin de l'année dernière nous avions 375 Caisses avec 31,868 membres. Leur bilan atteignait fr. 161 millions, le roulement 295 millions et les réserves s'élevaient à fr. 4 millions.

C'est là un brillant succès, d'autant plus réjouissant que nous pouvons vous assurer qu'en général les Caisses sont bien et même très bien gérées. Cependant il y a quelques Caisses, disons le 5 pour cent dont l'administration laisse encore à désirer. Notre Bureau Central et nos réviseurs doivent traiter tout spécialement ces quelques Caisses, je dirai à la manière du médecin qui soigne un malade.

Ce n'est pas seulement le grand nombre de nos Caisses qui assurera le prestige de notre organisation, mais aussi et surtout la qualité de nos Sections. Les Caisses Raiffeisen doivent être un moyen efficace de prospérité pour notre population rurale.

Je recommande à toutes les Caisses de bien préparer leurs assemblées générales annuelles. Il faut rendre ces réunions intéressantes et instructives. Les Comités de direction et de surveillance devront présenter des rapports substantiels écrits. Chaque réunion doit être une conquête pour notre idée.

Partout dans notre pays se manifeste un bel enthousiasme pour la cause du crédit mutuel agricole. Sans se départir en aucune façon de l'idéal de notre cause, ne négligeons pas cependant les principes élémentaires d'une gestion matérielle et commerciale parfaite.

Nous avons demandé de fixer partout les parts d'affaires à fr. 100. Il est en effet de nécessité absolue pour les Caisses qui reçoivent des sommes considérables en Caisse d'Epargne, en comptes-courants et en obligations, de pouvoir constituer un capital de garantie effectif proportionnel au chiffre des dépôts confiés.

Encore un mot sur les **réserves** : Les statuts disent de façon catégorique qu'après déduction des intérêts payés aux parts d'affaires le bénéfice net réalisé doit être versé intégralement au fonds de réserves. Cependant, quelques Caisses ont pris l'habitude de détourner une partie de ce bénéfice pour effectuer des dons parfois fort élevés. Nous ne pouvons approuver cette politique qui est néfaste. Les réserves sont appelées à constituer la garantie effective de nos Sections; elles mettent à l'abri la

responsabilité illimitée des sociétaires tout en facilitant, par leur rendement, l'application de conditions toujours plus favorables aux sociétaires. Que l'argent qui statutairement doit être versé au fonds de réserve soit une chose sacrée à laquelle aucune atteinte ne peut être portée. Il va sans dire que nous ne parlons pas ici de quelques aumônes faites ici ou là et sur lesquelles nos réviseurs passeront sans s'arrêter, mais nous proclamerons encore une fois nettement: les dons pour des montants élevés soustraits aux réserves font du tort aux Caisses.

Un desserrement général du marché financier a pu heureusement être enregistré, et les taux ont une tendance à la baisse. Cette amélioration ne doit pas être pour nos Caisses un prétexte pour s'endormir. Non! Je vous conseille de chercher à nous attirer toujours plus de capitaux, de créer des réserves de disponibilités à la Caisse Centrale. Ces réserves, vous serez heureux de les retrouver le jour où un resserrement se produira peut-être sur le marché monétaire, et où l'argent sera devenu cher et rare.

Théorie et Pratique : Dans nombre de nos Caisses nous voyons des personnes aisées, fortunées, souvent, parfois des membres de Comités, faire de belles théories, chevauchant dans tous leurs discours les beaux principes Raiffeisen, mais qui en pratique ne soutiennent pas leur Caisse locale comme ils devraient et déposent leurs capitaux dans quelques autres banques. Ce déplorable égoïsme fait un tort considérable à beaucoup de nos Sections.

Si je disais ceci dans une assemblée de Caisses à la campagne ces personnes seraient désignées du doigt. Comme je ne puis le dire qu'ici, à Lausanne, j'espère toutefois qu'un écho leur parviendra!

Que tous les membres des Comités fassent preuve d'une « discrétion » absolue. Ce n'est pas sans raison que jusqu'à ce jour nous n'avons pas encore nommé de femme dans nos Comités!

Aux caissiers, nous recommandons d'être toujours affables dans leurs relations avec les clients, mais en même temps d'être fermes pour exiger le paiement ponctuel des intérêts et des amortissements. Un caissier trop arrangeable ne pourra pas être taxé de bon caissier, même si c'est le plus « bon garçon » du monde.

Que les comptes-courants sans mouvement disparaissent. Ils forment pour la plupart une dette immobile, laquelle ressemble à cette eau stagnante qui forme facilement un marais autour d'elle.

Dans quelques contrées, on a introduit les Caisses de décès, c'est-à-dire que la Caisse Raiffeisen paie une certaine somme lors du décès d'un sociétaire.

Nous sommes certes, très partisan de la Caisse de décès, mais nous aimerions la voir organisée par notre Bureau Central. Il y a quelques années ce projet avait déjà été étudié et présenté lors d'une assemblée générale; malheureusement il n'a pas eu l'heur de plaire aux délégués. Si ce projet avait pu être mis en exécution, nous aurions certes aujourd'hui une belle assurance populaire; elle se serait développée et aurait des fonds à sa disposition. J'espère que cette question sera reprise à nouveau et qu'elle pourra figurer à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale.

Je termine en relevant quelques passages tirés du rapport de la Société Fiduciaire et de Révision, à Zoug.

Voici comment s'exprime notre réviseur:

« L'aspect général des comptes et bilan de 1925 est très » satisfaisant. Le beau développement du mouvement Raiffeiseniste en Suisse est dû au travail assidu et prudent des Con- » seils de direction et de surveillance, lesquels marchent la main » dans la main, avec la Direction de la Caisse Centrale à » St-Gall ».

La confiance en nos Caisses se répand non seulement parmi

nos propres sociétaires, mais rayonne aussi puissamment au dehors. L'Union des Paysans recommande la fondation de Caisses Raiffeisen dans chacun de nos villages.

Comme le constate le directeur de la Société Fiduciaire et de Révision de Zoug, ici présent, je suis heureux aussi de relever encore le développement très réjouissant qu'enregistre la Caisse Centrale, ainsi que notre Union toute entière qui compte déjà à ce jour 400 Caisses.

L'esprit de Raiffeisen qui a son foyer à notre Centrale pénètre le mouvement tout entier. Respectez les principes Raiffeisen! Respectez-les dans leur valeur idéale et dans leur exécution pratique journalière. Ils feront de notre organisation une force d'avenir puissante, laquelle, dans le matérialisme de l'heure présente, sera une sauvegarde et un élément de la prospérité pour notre chère patrie.

Que Dieu le veuille!

In Memoriam

Les Caisses Raiffeisen Vaudoises, qui viennent d'accueillir avec tant d'affectueuse reconnaissance leurs sœurs aînées de la Suisse allemande, ont vu, en ces derniers mois des vides douloureux se creuser dans les rangs de leurs dirigeants.

Le premier qui nous fut repris, **Edouard LAMBERCY**, pendant près de vingt ans caissier et cheville ouvrière de la Caisse de Valleyres sous Rances était une des personnalités les plus attachantes et des plus sympathiques que nous avons eu l'honneur et le privilège de connaître. Mis au courant par M. Henri Rochat alors pasteur de l'Eglise libre de Valleyres, du mouvement qui commençait à se dessiner en Suisse orientale sous l'énergique impulsion du vénéré curé de Bichelsee, M. Traber, en faveur du crédit mutuel rural d'après les principes de Raiffeisen, il ne fut pas long à comprendre quel rôle pouvaient remplir, dans notre canton, des Caisses semblables à celles qui débutaient modestement en Thurgovie et à St-Gall. Joignant de la confiance générale de ses compatriotes, homme d'initiative et de progrès, il n'eut pas de peine à gagner à l'idée nouvelle la grande majorité des citoyens de son village. Il est peut-être délicat de dire ici combien, plus peut-être qu'en bien des lieux, se légitimait à Valleyres, la création d'un institut financier indépendant. Sans se soucier des oppositions très vives qu'il allait susciter, Ed. Lamercy se mit courageusement à la brèche, désireux de mettre à la portée de plusieurs, le moyen de se rendre indépendants de certaines influences un peu trop tyranniques.

Les difficultés étaient grandes cependant. Le nouveau caissier ne connaissant pas l'allemand, et tous les formulaires, ainsi que le précis de comptabilité, étaient rédigés dans cette langue.

M. Lamercy nous racontait lui-même plus tard, comment à l'aide du dictionnaire il s'était ingénié à comprendre les exemples du précis Traber. Le premier Journal de Caisse que l'on conserve soigneusement dans les archives de la Caisse de Valleyres était même un simple cahier broché.

Notre ami avait pris l'initiative du premier groupement vaudois des Caisses qu'il présida pendant plusieurs années. Il avait rêvé de voir toutes les Caisses Vaudoises réunies en un seul faisceau cantonal, et ce fut un réel chagrin de voir ses efforts échouer. Jusqu'à la fin, il demeura partisan d'une décentralisation de l'Union Suisse, à laquelle cependant il restait profondément attaché et c'était pour lui une grande joie d'assister à ses assises annuelles. Quelques-uns d'entre nous se souviennent encore de l'entrain qu'il apportait dans le petit groupe de Romands qui ne craignaient pas d'affronter des séances où le français, — de par la faute sans doute de traducteurs peu zélés et l'auteur de ces lignes fait ici son peccavi — était réduit à la portion congrue.

Nous n'avons pas à dire ici ce que Ed. Lamercy fut dans sa commune comme syndic; le rôle qu'il remplit dans de nombreuses associations agricoles de sa région. A tous ceux qui furent ses compagnons de luttas, à sa famille en particulier, quoique un peu tardivement, nous apportons ici l'hommage de notre profonde sympathie dans le deuil qui les frappe et que pour notre part nous avons très vivement ressenti.

Ulysse JORDAN n'était pas un ouvrier de la première heure comme Edouard Lamberg, mais dès le moment où la question de la création d'une Caisse de Crédit Raiffeisen fut agitée dans la contrée de Mézières, il s'en déclara immédiatement partisan, après en avoir étudié soigneusement le mécanisme et les principes, comme il avait la coutume de le faire pour toutes les initiatives pouvant contribuer au progrès matériel et moral de son Jorat. On peut dire en toute sincérité qu'il n'est aucun progrès social, dans la contrée qu'il habitait, auquel il n'ait collaboré. D'abord un peu froid, et ne se livrant qu'à bon escient, une fois qu'il s'était donné à une tâche quelconque, il ne se reprenait plus; il était l'ami des bons et des mauvais jours.

Les nombreuses associations dont il était la cheville ouvrière semblaient exclure pour lui une participation active à la direction d'une mutualité de crédit. Il parut cependant, aux initiateurs, que la Caisse de Crédit ne pourrait se faire une place au soleil et surmonter les difficultés très réelles du début et triompher des oppositions nombreuses qu'elle suscitait que si Ulysse Jordan voulait bien lui apporter l'appui de son autorité et de son influence. Sans hésitation il accepta la place de président de la Direction et la garda jusqu'à sa mort. Il eut la satisfaction de voir le modeste groupement du début, attirer à lui, peu à peu, de nombreuses adhésions et la Caisse de Mézières devenir une des plus nombreuses du canton. — Notre petit journal n'avait pas de lecteurs plus assidus et plus attentifs; plusieurs fois il nous fit part des observations que lui avait suggérées tel article que bien d'autres avaient laissé passer sans y prendre garde.

La mort lui fut clémente. Il avait surmonté vaillamment une crise qui semblait être fatale de la maladie qui le minait depuis longtemps et il nous paraissait avoir fait un nouveau pacte avec la vie. Comme il n'aimait pas à se plaindre, nul, à l'exception de ses proches, ne le croyait aussi gravement atteint. — Après une journée où il avait encore eu la joie d'assister à une représentation du Théâtre du Jorat, il s'est endormi paisiblement. A la Caisse de Mézières ainsi décapitée à la belle et nombreuse famille si fière à juste titre de son chef nous exprimons nos regrets les plus sincères. Puissent ceux qui lui succéderont s'inspirer de son exemple.

Encore nos mutualités

Certains ne veulent voir dans nos institutions de crédit que des organismes financiers, poursuivant les mêmes buts que les entreprises bancaires ordinaires. Quelle erreur!

Sans doute, les modes de réalisation du crédit sont les mêmes chez nous que dans les banques capitalistes. Il n'y a pas, en effet, plusieurs façons d'appliquer les principes économiques mais quelles différences, quand on considère l'esprit qui inspire nos institutions et les autres dans la tractation des affaires!

Nos sociétés ne se contentent pas de féconder par le crédit, la richesse déjà formée. Par leur intervention, elles aident la création de nouvelles richesses ou développent des richesses en formation; elles ouvrent, à cette fin, leurs portes aux petits, aux travailleurs modestes, à cette classe moyenne dont les membres sont si nombreux en Suisse, et si dignes d'intérêt. Elles les soutiennent, elles les vivifient; elles les aident à s'élever et mesurent les crédits qu'elles leur consentent moins à leur surface financière qu'à leur valeur en capital moral, ce qui est quelque chose de plus que la valeur en capital-argent.

Cette action émancipatrice est le propre de nos institutions. C'est elle qui permet à la terre de se montrer plus généreuse, aux petits fermiers de devenir propriétaires, aux petits artisans locaux de développer leur production, et quand nous aurons ajouté que pour la réalisation de ces buts, l'intelligence, le travail et l'épargne s'unissent dans nos mutualités de crédit, sans être attirés par l'appât du gain, ni dominés par l'esprit de spéculation, mais avec le seul souci d'une rémunération légitime et normale; ne serons-nous pas en droit de

dire que tout de même nos associations sont des œuvres qui s'élèvent au-dessus du commun, parce qu'elles portent en elles un idéal social leur assignant dans l'ensemble des organisations bancaires une place à part et un rang élevé.

Longtemps sceptiques, les milieux politiques influents ont fini par reconnaître que la coopération de crédit tient une place importante dans l'économie nationale et dans l'activité du pays. L'effort dépensé qui n'est pas encore arrivé à son terme est déjà considérable. Plus de 400 Caisses couvrent aujourd'hui tout le pays. C'est un spectacle réconfortant dont on a le droit d'être fier et il nous semble que comme Chantecler qui saluait de son chant triomphal le jour renaissant dans sa gloire lumineuse, nous pouvons saluer aussi avec quelque orgueil, notre œuvre mutuelle dans son ascension radieuse et dans son avenir déjà riche de promesses affirmées.

Dans l'effort dépensé, bien des bonnes volontés se sont rencontrées autour de notre cher Mentor, M. Traber, l'initiative privée en a fait tous les frais; les pouvoirs publics assistèrent plus ou moins indifférents à notre activité dont s'empressèrent de bénéficier nos classes moyennes.

Pendant trop longtemps, il a semblé que la question sociale se confondait avec la question ouvrière et se limitait à elle. C'était une nouvelle erreur.

Si intéressante que soit la classe des salariés et des employés, si légitime que soit l'attention qu'on prête à l'amélioration de leur condition d'existence, elle n'est cependant pas tout le pays. A côté d'elle, une foule d'obscurs et modestes travailleurs indépendants, petits cultivateurs, petits artisans, humbles fermiers méritent également de ne pas être oubliés. A côté de la politique ouvrière, n'y a-t-il pas place pour la politique des classes moyennes?

Nous ajouterons que cette préoccupation s'imposait d'autant plus que notre pays est le pays par excellence des classes moyennes, des entreprises d'envergure modeste et de la petite propriété; que c'est à leur diffusion qu'il doit ce sens de l'ordre et cet esprit de sagesse et de mesure qui, dans les temps troublés que nous traversons, font de notre patrie le peuple le mieux assis et le mieux équilibré.

Et le terrain qui appelait l'intervention la plus pressante en faveur des classes moyennes, c'était le terrain du crédit.

Par la force des choses, l'industrie bancaire avait dû négliger un peu les intérêts des classes moyennes. C'était l'œuvre de nos associations de les défendre. Cette sauvegarde des intérêts, des moyens et des petits, nous rappelle un vers que Lafontaine avait écrit pour les fêtes de Vaux: Entre les grands, les moyens et les petits poissons, la lutte était continuelle, mais aux moyens poissons le fabuliste a prêté cette consolation un peu extrémiste: «Si les grands nous mangeaient, nous mangions les petits!»

Aujourd'hui, dans toutes les localités qui s'honorent de posséder nos mutualités, les moyens ne mangent plus les petits, les petits ne se dévorent plus entr'eux, et dans ces conditions les grands ne mangent plus ni les uns, ni les autres. Tout le monde est à sa place, et c'est ainsi que dans leur sphère respective, nos Caisses de crédit encouragent et fortifient cette prospérité et cette activité auxquelles on commence à rendre hommage.

Nos institutions ne symbolisent-elles pas ce qu'il y a de plus noble: d'une part la prospérité économique, et d'autre part, le souci social; ce sont bien là les caractéristiques de nos Caisses de Crédit Mutuel?

V. R.